

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE ORDINAIRE du lundi 5 mars 2007 à 20h15

Présents

Conseil municipal : Mmes et MM. Justin BENOIT, Christophe BURRUS, Laurence d'HESPEL, Christophe IMHOOS, Anne Claire LOSDYCK-BABEL, Eric PRADERVAND, Thierry PRADERVAND, Daniel RINALDI, Pierre SUTTER, François TCHERAZ, Nicolas TERRIER, **Maurice TURRETTINI** (président) et Cyril de UTHEMANN.

Exécutif : Mme Catherine KUFFER, maire
M. Emmanuel FOËX, adjoint
Mme Gabrielle GOURDOU-LABOURDETTE, adjointe

Excusés

Conseil municipal : Mmes et M. Véronique CHRISTE, Elizabeth GAMPERT et Jean-Philippe de TOLEDO

Absente

Conseil municipal : Mme Viviane de WITT

* * *

M. le président ouvre la séance à 20h15 en souhaitant la bienvenue aux personnes présentes et en donnant la liste des personnes excusées.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 13 décembre 2006

- M. le président : les dates des prochaines séances du conseil municipal, telles qu'elles figurent en dernière page du procès-verbal, seront revues en fin de séance.
- Sous cette réserve, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

2. Communications du Maire et des Adjointes

- Mme le Maire :
 - En réponse à une question posée lors de la dernière séance du conseil, je vous confirme que M. Mark MULLER accepte de venir prononcer le discours du 1^{er} Août à Vandœuvres. Nous venons de recevoir la réponse du Service du protocole.
 - Nous avons reçu un rapport des statistiques d'interventions du SIS en 2006 : hors de la Ville, dans les communes, 4'722 interventions ont eu lieu, dont presque la moitié (2'108) étaient d'ordre technique. Pour les autres, 202 concernaient des fumées et 457 des incendies. À Vandœuvres, le SIS est intervenu 22 fois, dont sept fois pour des animaux, une fois pour un ascenseur, trois fois pour des fumées, deux fois pour des incendies, deux fois pour des inondations, une fois pour de la matière dangereuse, une fois pour des odeurs et une fois pour un événement classé sous « divers ». Quatre interventions ont été effectuées avec une ambulance. Notre contribution au SIS s'élève à environ Fr. 100'000.-.
 - L'OCM va remplacer le panneau de signalisation routière qui avait sans doute été volé au giratoire du centre du village. Par contre, il refuse de nous donner l'autorisation d'en placer un autre pour indiquer la direction du centre communal, car l'Office souhaite réduire la foison de panneaux sur les routes.
 - Vous aurez un compte-rendu de la séance du 17 janvier dernier avec les riverains du chemin de la Seymaz à l'occasion du rapport de la commission des routes. En outre, nous avons reçu un rapport préliminaire du bureau TRAFITEC concernant la zone 30 km/h, secteur Cocuaz. Nous avons réduit nos prétentions, car une partie de ce secteur, restée très rurale, ne nécessite pas d'importantes mesures. Des totems et des priorités de droite (obligation) seront installés. Ces mesures seront liées à celles qui seront prises sur le chemin de la Seymaz. Le haut du chemin de Tattes-Fontaine sera un peu plus travaillé : en y prévoyant une bande cyclable, on protège les cyclistes qui montent, car ils zigzaguent à cause de la pente. Sur le haut du chemin des Peutets, le long du temple et jusqu'au parc de la mairie, une zone de rencontre (20 km/h) sera mise en place. Le dossier sera repris en commission.
- M. FOËX : en matière d'environnement, nous avons commandé une étude visant à renaturer les fossés du secteur de Miolan. De son côté, à l'instar d'autres communes, la commune de Choulex a entamé une grande étude, dans laquelle le mandataire, M. BISCHOFBERGER, a inclus cette zone. La commune nous a demandé si nous voulions travailler en synergie avec elle. Nous avons répondu positivement et lui avons fait parvenir notre pré-étude. Je me suis entretenu aujourd'hui avec son mandataire et lui ai confirmé notre intérêt pour ce dossier.

3. Communications du bureau et comptes-rendus des commissions

- M. le président : la commune a reçu une pétition de trois habitants du chemin du Paradis qui s'opposent au projet de densification du hameau de Pressy, suite à la demande de renseignements déposée par M. Jean-Antoine CRAMER et ses mandataires. Je propose de renvoyer cette pétition à la commission de l'aménagement du territoire, qui se réunit le 26 mars. Nous aurons tout le loisir d'en débattre et pourrons peut-être constater que cette pétition est devenue sans objet, car ce projet de densification semble compromis.
- Le renvoi de cette pétition à la commission Aménagement du territoire est accepté sans opposition.

Comptes-rendus des commissions

- **En l'absence de remarques, les procès-verbaux des séances de commissions sont considérés comme approuvés par les commissaires.**

a) Sécurité routière, voirie, canalisations

(Rapporteur : M. Th. PRADERVAND)

La commission s'est réunie le 9 janvier 2007.

- M. Th. PRADERVAND : la séance avait pour but de connaître les souhaits des commissaires quant à la modération du trafic au chemin de la Seymaz et de préparer la séance du 17 janvier avec les riverains. La salle des combles était bien remplie pour cette réunion. Les plans élaborés par le bureau TRAFITEC ont été présentés aux riverains. Il en est ressorti que ces derniers veulent des aménagements, sans toutefois que l'on bétonne trop leur environnement. Concernant des feux intelligents, nous leur avons dit que l'OCM venait de nous informer que ceux-ci sont illégaux et en train d'être supprimés à Genève. Les riverains souhaitent encore le maintien d'un seul trottoir, côté Jura, et l'installation d'un deuxième radar, si cela est possible. Ils nous ont demandé pourquoi il n'était pas possible d'installer de plus petits radars, comme il en existe dans le canton de Vaud.
- M. TERRIER : ces radars sont performants car ils fonctionnent grâce à la fibre optique.
- M. Th. PRADERVAND : les riverains sont favorables à la création d'un giratoire au croisement du chemin de la Seymaz et de la route de Mon-Idée. Ils ne veulent pas de chicanes mais sont d'accord pour trois seuils de ralentissement, aux croisements des chemins de la Blonde, de la Cocuaz et du Pré-Moineau. Ils ne souhaitent pas le déplacement ponctuel de l'assiette du chemin prévu par le bureau TRAFITEC au niveau du chemin du Pré-Moineau, mais sont d'accord avec la mise en sens unique de ce dernier. Ils étaient très contents d'avoir pu prendre connaissance des mesures envisagées et d'avoir pu s'exprimer à ce sujet.
- M. Th. PRADERVAND : la commission a également chargé l'exécutif de demander un devis précis au bureau d'ingénieurs Pierre ERBEIA pour la mise en séparatifs du tronçon Fol - Tattes-Fontaine de la route de Vandœuvres, sur lequel le canton souhaite aussi placer du phonoabsorbant.
- M. TERRIER : quelle suite va être donnée au projet de modération du trafic au chemin de la Seymaz ?
- Mme le Maire : le souhait des riverains est que le projet se réalise très rapidement. Le dossier suit son cours avec le bureau TRAFITEC.
- M. Th. PRADERVAND : concernant le giratoire, les riverains du carrefour étaient à l'époque d'accord de céder du terrain pour assurer l'emprise nécessaire à son installation. Il faudrait reprendre contact avec eux pour savoir s'ils le sont encore aujourd'hui.
- Mme le Maire : le seul problème qui se présente est que les chênes situés à cet endroit ont poussé.
- M. SUTTER : un revêtement phonoabsorbant sera-t-il posé au chemin de la Seymaz ?
- Mme le Maire : oui. Des travaux en sous-sol vont devoir être effectués. Les services commencent souvent par dire qu'ils n'ont rien à faire, mais, une fois que les projets se concrétisent, ils se manifestent. Les soubassements du chemin sont bons, mais il faudra donc quand même intervenir en sous-sol.
- M. TERRIER : pensez-vous systématiquement à poser des tubes vides pour la fibre optique lorsque vous intervenez en sous-sol dans des chemins ?

- Mme le Maire : oui, nous en mettons toujours. Selon une récente décision, les communes peuvent désormais partager les tubes avec le CTI sans frais de location. Swisscom commence pour sa part à installer des armoires pour le VDSL.
 - Mme LOSDYCK-BABEL : la bande cyclable va-t-elle rester inchangée ?
 - M. Th. PRADERVAND : oui.
 - M. SUTTER : je trouve dommage, si l'on casse les trottoirs, que les SIG n'en profitent pas pour passer les lignes électriques en souterrain.
 - Mme le Maire : la question est ouverte. Cela dépend si la commune est prête à payer. Nous pouvons aussi nous demander si nous voulons mettre des lanternes à la place des grands candélabres.
- **Il est pris acte de ce rapport de commission.**

b) Information, communication

(Rapporteur : M. TERRIER)

La commission s'est réunie le 15 janvier 2007. La séance du 28 février 2007, inscrite à l'ordre du jour de ce plénum, a été annulée.

- La commission a tenu deux séances, principalement vouées à définir le contenu du prochain numéro de la *Coquille*, qui va sortir fin mars.
- M. de UTHEMANN : lors de notre dernière séance de la commission de l'environnement, nous nous sommes demandés où en était l'élaboration de la plaquette d'information sur la commune, dont la commission Information devait s'occuper.
- M. TERRIER : nous n'avons pas traité ce dossier lors de la séance du 15 janvier et la séance suivante a été annulée.
- M. FOËX : il avait été décidé de confier ce travail à la commission Information, mais nous avons de la peine à nous réunir. J'encourage les membres de cette commission à s'engager pour la *Coquille* et pour cette plaquette. Il faudrait que nous nous mettions ensemble pour définir l'aspect définitif que nous voulons lui donner. Presque tout est écrit, mais il reste à rédiger un texte sur le patrimoine bâti. Il y a un problème de budget. Quand on s'adresse à des historiens, ils font travail en profondeur et cela est coûteux. Mme Babina CHAILLOT CALAME nous demandait environ Fr. 10'000.- pour la rédaction de ce texte. J'ai ensuite eu l'idée de m'adresser à Mme Louise MARTIN, qui a réalisé la plaquette de la commune de Céligny, mais elle voulait écrire selon ses idées, alors que je souhaitais qu'elle reprenne notre projet. J'ai rédigé les autres textes moi-même, mais il faut des historiens pour celui qui concerne le patrimoine bâti.
- M. TERRIER : je vous propose de fixer une réunion de la commission Information en fin de séance, ouverte à tous les conseillers intéressés, pour avancer dans ce dossier.
- M. de UTHEMANN : s'il s'agit d'un problème budgétaire, pourquoi ne pas soumettre une demande de crédit au conseil.
- M. FOËX : l'historique de la commune n'a pas coûté cher et je n'ai évidemment pas été payé pour les textes que j'ai rédigés, donc nous avons une certaine réserve, mais j'ai trouvé trop élevée une dépense de Fr. 10'000.- pour la rédaction de quelques pages.
- Mme le Maire : le problème du budget de cette plaquette est qu'il a été provisionné plusieurs années de suite et ne pouvait l'être encore longtemps sans être touché.
- M. FOËX : nous avons reçu quelqu'un aujourd'hui qui pourrait se charger de refaire le plan de la commune. Cette personne nous a proposé deux options : soit un plan équivalent au plan dont nous disposons actuellement, soit un plan beaucoup plus didactique, avec des

indications au verso sur les attraits de la commune. Il ne faudrait toutefois pas que ce soit redondant avec la plaquette.

- **Il est pris acte de ce rapport de commission.**

c) Ecole, sports et loisirs

(Rapporteur : en l'absence de Mme CHRISTE, présidente, Mme GOURDOU-LABOURDETTE)

La commission s'est réunie le 22 janvier 2007.

- Mme GOURDOU-LABOURDETTE : Mme le Maire avait demandé à la commission de se réunir parce que le groupement intercommunal chargé d'élaborer une étude de faisabilité pour un centre sportif intercommunal souhaitait connaître les besoins de chaque commune intéressée par ce centre. Le bureau d'architectes JOYE ayant été déclaré en faillite, son mandat lui avait été retiré. Deux nouveaux bureaux ont été sollicités : BUGNA & BARRO et Jean-Pierre STEFANI. La commune de Collonge-Bellerive a proposé un projet assez « pompeux » à la Pallanterie, qui entre en concurrence avec le projet de centre sportif intercommunal sur la commune de Meinier. Cette dernière possède des terrains de football au centre du village, prêts à être déplacés à Rouelbeau, où la commune dispose de terrains, dans le but de réaliser des bâtiments intergénérationnels à l'emplacement des terrains de football actuels. Les communes avoisinantes ont été approchées afin de partager ce projet. Plusieurs communes sont intéressées, car il n'y a pas de grand centre sportif sur la rive gauche. Notre commune participe à la première étude de faisabilité. On nous a demandé quels sports nous souhaiterions voir intégrés dans ce centre intercommunal. Les commissaires ont notamment proposé du tennis, au cas où nous supprimerions nos terrains, une piscine, du football, un mur de grimpe, du tir à l'arc et une rampe de skate. Lors des séances du groupement, les aménagements suivants ont été proposés : une salle multifonctions, du rugby, du beach volley, un restaurant et des vestiaires.
 - Mme le Maire : les deux bureaux précités avaient décidé de s'associer dans un premier temps mais y ont ensuite renoncé. Nous avons choisi le bureau STEFANI, car le bureau BUGNA s'occupe déjà du centre sportif de Meinier. Si nous participons à ce projet, notre engagement ne concernerait que le centre intercommunal, qui vient se greffer sur le centre sportif de Meinier.
 - Mme GOURDOU-LABOURDETTE : le comité du Tennis Club de Vandœuvres veut démissionner et a de la peine à trouver des remplaçants. Nous avons donc envoyé un tous-ménages à la population demandant aux personnes intéressées de s'adresser au comité.
 - M. TERRIER : si un comité ne peut pas être formé, le club sera dissous.
 - Mme le Maire : nous nous sommes demandés si un membre de la commission Ecole, sports et loisirs serait d'accord de se porter volontaire.
 - Mme GOURDOU-LABOURDETTE : nous en saurons plus le 15 mars, date de l'assemblée générale du club. J'ai donné aux membres de la commission des précisions sur l'entraînement pour la course de l'Escalade, organisé dans notre commune le 20 octobre 2007, et sur notre projet d'accueillir en mai 2008, conjointement avec Cologny, une étape de la course à travers le canton.
- **Il est pris acte de ce rapport de commission.**

d) Culture, manifestations communales, Aînés

(Rapporteur : M. IMHOOS)

La commission s'est réunie le 26 février 2007.

- Cette séance était importante, car nous avons auditionné Mme Claire HAUGREL, de la Société des Arts, ainsi que Mme Anne VAUCHER et M. Alain CARRÉ, du Théâtre du Crève-Cœur, dans le cadre du spectacle 2008 dans le parc de la mairie. Mme HAUGREL nous a précisé sa fonction au sein de la Société. Elle s'occupe plus particulièrement de la musique et du soutien aux jeunes musiciens. Elle soutient également la Tribune des jeunes musiciens d'Espace 2.
- Elle nous a présenté son projet intitulé « Nuits musicales au parc de Vandœuvres », consistant à inviter de jeunes virtuoses en piano, violoncelle et violon, qui seraient encadrés par des têtes d'affiche : Patrice FONTANAROSA, violon, François-Frédéric GUY, piano, et Gary HOFFMAN, violoncelle. Le spectacle serait prévu pour la dernière semaine de juin et la première de juillet 2008, avec une journée particulière lors des promotions, non seulement pour les enfants, mais aussi pour les parents, dans l'après-midi. Elle nous a expliqué ce qui la motivait : le magnifique cadre du parc, et de donner la chance à des musiciens de se produire dans un monde assez compétitif au niveau musical.
- Ensuite, nous avons entendu Mme VAUCHER et Alain CARRÉ, qui proposent, à choix, deux spectacles : la « Nuit de Valognes », dont le thème est Dom Juan, qui a remporté un beau succès l'année dernière au Théâtre du Crève-Cœur et qui serait ainsi rejoué en extérieur, et Dom Juan, de Molière, dans lequel seraient mêlés le théâtre, la musique, et des feux pyrotechniques. Ce serait un spectacle de théâtre itinérant.
- Nous avons discuté de ces deux projets, que nous avons trouvés enthousiasmants, l'un musical et l'autre plus théâtral. Nous n'avons pas voulu nous déterminer lors de cette séance. Nous avons demandé des budgets, mais les chiffres qui nous ont été fournis ne sont pas dans la réalité. Le projet musical a été évalué à Fr. 150'000.-, mais il semblerait que le budget serait en réalité largement supérieur, et pour les spectacles du Théâtre du Crève-Cœur, les fourchettes allaient de Fr. 150'000.- à Fr. 250'000.- d'après des évaluations très sommaires. Sur les recommandations de Mme GOURDOU-LABOURDETTE, nous avons décidé de retenir ces deux projets, mais de demander à leurs initiants d'affiner leurs budgets respectifs, dans le but d'en rediscuter avant la fin de la législature et de laisser à nos successeurs un dossier prêt sur lequel ils pourront se déterminer. Une nouvelle séance est prévue fin avril.
- Mme GOURDOU-LABOURDETTE a fait un court débriefing du spectacle que la commune a organisé en février, *Le Journal d'un fou*. Il a été joué de manière remarquable mais le manque de participation a été déploré. C'était regrettable, compte tenu de la qualité du spectacle.
- Manifestation du 1^{er} Août : le discours sera donc prononcé par M. Mark MULLER et l'orchestre retenu est le groupe de musique *Alphüttli*, composé de 15 jodleurs, deux cors des Alpes, deux accordéons schwytzois et une contrebasse.
- Dans les divers, le Chéquier culture a été mentionné (vous avez tous reçu un tous-ménages à ce sujet), la subvention de Fr. 3'000.- au Festival *Amadeus* a été reconduite pour 2007, et des informations sur le programme de la sortie des Aînés du mois d'octobre et sur le 1^{er} Août 2008 ont été données.
- Le Conseil n'a pas de préavis à approuver suite à cette séance.
- M. TERRIER : n'avons-nous que ces deux projets de spectacle pour 2008 ?
- M. IMHOOS : oui.

- M. TERRIER : s'agissant du projet musical, je trouve que cela ferait trop de musique, si l'on considère le Festival *Amadeus*, les Journées de la musique, etc. Ces deux projets manquent d'ambition et d'avant-garde. Nous avons toujours recherché la modernité, des projets qui sortent de l'ordinaire et l'on nous propose du Molière et Eric-Emmanuel SCHMITT.
 - M. IMHOOS : nous n'avons encore jamais proposé de la musique dans le parc et l'originalité de ce projet musical est de promouvoir la musique et de donner leur chance à de jeunes musiciens.
 - M. TCHERAZ : le projet des jeunes musiciens est nouveau car ce serait la première fois que nous ne proposerions que de la musique.
 - M. TERRIER : on a de la musique partout tout le temps, cela manque un peu d'ambition. Par rapport aux projets de Mme CASTELLINO, de M. JAUFFRET ou de M. VACHOUX, nous n'avons pas la touche spéciale qu'ils apportaient et nous retombons dans le classicisme.
 - M. le président : est-il encore possible de repêcher un autre projet ?
 - Mme GOURDOU-LABOURDETTE : nous avons encore du temps.
 - M. IMHOOS : oui, mais pour la recherche de fonds, plus on s'y prend tôt, mieux c'est.
 - M. le président : n'est-il pas plus facile de trouver des sponsors pour des projets plus classiques et plus connus que pour des projets avant-gardistes ?
 - M. TERRIER : nous avons toujours eu de la peine à trouver des sponsors. Nous ne basons pas nos budgets sur le sponsoring. Celui-ci n'est qu'un petit plus.
 - Mme le Maire : pour répondre à M. TERRIER, Eric-Emmanuel SCHMITT est très en vogue actuellement.
 - M. TERRIER : il a beaucoup été joué à Genève.
 - M. FOËX : je suis assez d'accord avec M. TERRIER. Nous avons la liberté d'offrir des spectacles de recherche et avons eu de bonnes critiques. Molière, ce n'est pas de la nouveauté. On peut toujours remettre en cause Molière en délirant comme l'interprétation de la *Flûte enchantée* à Bâle. Si c'est pour avoir du flon-flon gentil, je trouve un peu dommage.
 - Mme d'HESPEL : d'après Alain CARRÉ, ce n'était pas un Dom Juan classique.
 - Mme GOURDOU-LABOURDETTE : nous sommes ouverts à d'autres possibilités. Ils doivent de toute façon affiner leur budget et nous allons laisser le conseil de la nouvelle législature s'engager. Nous aurons des projets bien ficelés d'ici là.
- **Il est pris acte de ce rapport de commission.**

e) Aménagement du territoire

(Rapporteur : M. le président M. TURRETTINI)

La commission s'est réunie le 27 février 2007.

- Nous n'étions que six sur 14 à cette séance. Je déplore le manque d'assiduité des commissaires.
- L'exécutif a fait rapport de ce qui s'est passé par rapport au plan directeur communal et par rapport à la demande de M. Jean-Antoine CRAMER d'échange de droits à bâtir entre sa parcelle et celle du golf sise en zone villas pour pouvoir construire sur la sienne. La majorité des services du DCTI s'y est opposée, donc l'exécutif estime qu'il n'y a pas de raison de maintenir ce plan de site dans le hameau de Pressy, car les habitats y sont

suffisamment protégés, vu que l'on se trouve dans une zone agricole et que les immeubles sont classés.

- L'exécutif a réaffirmé sa volonté de faire approuver ce plan directeur avant la fin de la législature. Ce n'est pas de l'empressement, mais une volonté claire de la majorité du conseil municipal, dont c'était un des plans de la campagne pour cette législature. Nous avons rappelé à certains que toutes les étapes avaient été respectées à la lettre et que chacun avait pu donner son impulsion personnelle et participer de près ou de loin à l'élaboration de ce plan directeur communal. Il y a encore une ou deux modifications à y apporter, à savoir la zone de détente dans le secteur de Mon-Idee, près de la Seymaz : le département a estimé qu'elle devait être développée de manière plus claire. La commission va donc se réunir encore une fois le 26 mars pour étudier la version finale de ce plan directeur.
- Mme le Maire : concernant cette fiche sur le secteur Mon-Idee-Seymaz, selon la direction de l'aménagement du territoire, il fallait la préciser, mais Mme ORTIS, après de nouvelles discussions avec les services concernés, l'a retirée du projet car il va déjà trop loin par rapport au plan directeur cantonal. Par contre, dans le cadre des zones sportives des manèges, il serait éventuellement possible d'englober un projet, des tennis, par exemple. La commission d'urbanisme persiste à vouloir donner un préavis négatif à ce projet, car elle veut davantage de densification sur la parcelle de M. Jean-Antoine CRAMER, mais elle va à l'encontre du plan directeur cantonal. Le 26 mars, la commission doit examiner le projet de résolution relatif au plan directeur, afin de pouvoir le soumettre au conseil le 2 avril. Auparavant, je dois écrire au président du Département du territoire, M. Robert CRAMER, pour lui demander si nous pouvons présenter le projet au conseil. Le projet fera ensuite l'objet d'un arrêté du Conseil d'Etat.
- **Il est pris acte de ce rapport de commission.**

4. Projets de délibérations

- *Désignation des jurés des tribunaux pour l'année 2008*

DÉLIBÉRATION

Séance du Conseil municipal du lundi 5 mars 2007

Désignation des jurés des tribunaux pour l'année 2008

LE CONSEIL MUNICIPAL

A C C E P T E , par	12	voix	pour
	0	voix	contre
	0		abstention,

la liste des jurés des tribunaux - année 2008, ci-dessous mentionnée.

DÉSIGNATION DES JURÉS DES TRIBUNAUX - ANNÉE 2008

N° AVS Hommes	NOM	PRENOM	PROFESSION	DATE DE NAISSANCE
107.60.378.05	ALDER	ANDRÉ	Conducteur	16.09.1960
121.81.220.07	ARNOLD	BASTIEN	Étudiant	20.04.1981
137.64.175.02	BARENGHI	ANDREA	Sous-directeur	13.03.1964
158.61.123.05	BERNARD	PHILIPPE	Directeur commercial	23.01.1961
182.61.352.01	BOGET	GÉRARD	Gestionnaire	21.08.1961
192.66.266.01	BORDIER	GRÉGOIRE	Banquier	04.06.1966
260.51.214.06	CHACON	GERMAN	Technicien	14.04.1951
271.62.102.03	COURTOIS	OLIVIER	Fonctionnaire d'État	02.01.1962
280.67.191.05	DELAUDE	SERGE	Employé de commerce	29.03.1967
N° AVS Femmes	NOM	PRENOM	PROFESSION	DATE DE NAISSANCE
804.61.738.06	AJROUD-SCHÄR	CHRISTINE	Opératrice de saisie	07.08.1961
129.66.705.09	BAILLEUX	IRÈNE	Étudiante	05.07.1966
914.66.843.08	BARRAS-VITALI	MAGALI	Vendeuse	12.11.1966
142.51.715.06	BAUDILLON- DELFOSE	MARIE-CECILE	Sociologue	15.07.1951
150.54.579.07	BEAUFOUR- CIPOLLA	ANNA	Cadre	17.03.1954
156.64.866.08	BERGMAN	ANNA	Sans profession	04.12.1964
612.62.828.08	BOLZAN-LOPEZ	SILVIA	Employée de commerce	28.10.1962
194.56.773.05	BORTOLUZZI	MIRELLA	Aide-pharmacienne	11.09.1956
277.50.647.09	DAVID	CHANTAL	Coiffeuse	16.05.1950
129.60.568.01	DELMI-BAGNOUD	NADINE	Ergothérapeute	06.03.1960

5. Propositions du Maire et des Adjoints

- Mme le Maire : il avait été question de réunir la commission Feu et sécurité pour les examiner les aspects juridiques de la vidéosurveillance.
- M. RINALDI : d'accord, nous allons fixer une séance de cette commission.
- Mme le Maire : que ceux d'entre vous qui sont juristes viennent avec des études.
- Mme le Maire : je vous rappelle le bilan de législation que nous organisons le 8 mars dans la salle des combles. Il serait adéquat d'en être.

6. Propositions individuelles et questions

- M. IMHOOS : pouvons-nous être informés de l'état d'avancement des travaux du centre du village ?
- Mme le Maire : il s'est d'abord agi d'élargir le trottoir vers le parking de la mairie. Maintenant, il est procédé à la pose de drainages le long des façades des annexes de la mairie, ce qui retarde un peu les mesures de modération. Ensuite, l'avancement des travaux sera plus rapide en direction des Hauts-Crêts. Le giratoire du centre du village devrait être

atteint vers mai-juin. S'agissant du chantier de mise en séparatif sur la route de Vandœuvres, les travaux relatifs aux collecteurs seront terminés vers le 15 mars et les raccords pour les privés seront achevés environ fin mars.

- M. IMHOOS : qu'en est-il des fouilles archéologiques sur la place ?
- Mme le Maire : les travaux actuels sont terminés mais un autre chantier sera ouvert du côté du terre-plein en gazon. Ils vont donc laisser ouvert ce qui est visible, en enlevant les bâches, et continuer à travailler en direction de la zone herbeuse. Ils vont profiter d'être sur place pour intervenir plus loin, et avant que la place soit en travaux pour remaniement. C'est le seul site de Suisse qui ait une villa ayant existé de façon continue jusqu'à la fin du IV^e siècle, ce qui est très rare. Une salle du Musée d'art et d'histoire sera consacrée au site de Vandœuvres. C'est illusoire de garder cela au grand jour car si le site n'est pas protégé, il se dégradera à cause de la pollution. Le service d'archéologie devait rester trois semaines et il est là depuis six mois.

Des séances de commissions sont fixées aux dates suivantes :

- **Feu et sécurité : le 3 avril 2007**
- **Administrative, financière et juridique : le 17 avril au lieu du 3 avril comme cela avait été fixé lors du dernier plénum.**

7. Dates des prochaines séances

séance n° 28 : lundi 2 avril 2007 à 20 h 15

séance n° 29 : lundi 14 mai 2007 à 20 h 15, au lieu du 7 mai, comme cela avait été fixé lors du dernier plénum.

La séance publique est levée à 22h00.

Le Secrétaire du Conseil municipal

Pierre SUTTER

Le Président du Conseil municipal

Maurice TURRETTINI